



## Changement acte propriété

-----  
Par flambee95

Bonjour,

Nous avons acheté un bien immobilier en commun en 2007 dont la répartition à l'époque était 60% de part pour l'un et 40% pour l'autre.

Mes revenus ayant augmenté, nous avons finalement payé chacun la moitié du bien.

Que faut-il faire et combien coûte la modification d'un acte notarié pour que la répartition soit inscrite à part égale dans l'acte de propriété.

Merci pour votre réponse.

Bien cordialement.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Une modification de propriété ne peut se faire que suite à vente ou donation. On ne peut donc pas simplement modifier un acte comme ça. Si vous voulez apparaitre à 50/50, il faut que celui qui dispose de 60% fasse une donation à l'autre. Et bien sur, il y aura des frais à payer, surtout si vous n'êtes ni mariés ni pacsés.